



Envoyé en préfecture le 12/03/2026  
Reçu en préfecture le 12/03/2026  
Publié le 21 Mai 2026  
ID : 084-218400349-20260311-D018\_2026-AR

## DECISION MUNICIPALE N° D018/2026

**Objet : Programme de réhabilitation de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant Lou Nis 2026-2027 – Demande de Fonds de Modernisation des EAJE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse**

Le Maire de la commune de Caumont-sur-Durance,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération n° 03 du conseil municipal du 09 octobre 2020 donnant délégations à Monsieur le Maire ;
- CONSIDERANT la nécessité d'établir un programme de réhabilitation sur 2 ans de l'EAJE Lou Nis afin de rénover les locaux, les mettre en conformité, remplacer le matériel vieillissant et renforcer l'attractivité du service proposé aux familles ;
- CONSIDERANT le co-financement possible par la CAF sous forme de subvention dans le cadre du Fonds de Modernisation des EAJE (FME) ;

### DECIDE

**Article 1 :** D'autoriser M. Le Maire à signer la demande de FME auprès de la CAF, ainsi que tous les documents s'y rapportant, selon le plan de financement suivant :

- CAF – Fonds Modernisation EAJE (80%) :	49 141.28 €
- Autofinancement de la commune (20%) :	12 285.32 €
- Soit un coût total H.T. (100%) de :	61 426.60. €.

**Article 2 :** Les dépenses et recettes du programme de réhabilitation de l'EAJE Lou Nis seront inscrites aux budgets 2026 et 2027 de la collectivité

**Article 3 :** La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

**Article 4 :** Le Maire de la commune de Caumont-sur-Durance est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et notifiée à tous les intéressés.

Fait à Caumont sur Durance, le 11/03/2026

Le Maire

Claude Morel